

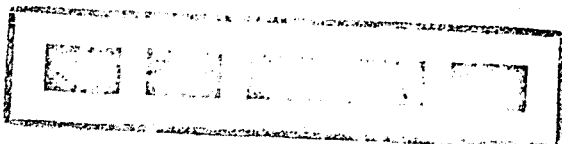
TRANSMISSION AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
DU MESSAGE ADRESSE PAR LE MEDIATEUR DES NATIONS UNIES
EN DATE DU 9 JUIN 1948

J'ai l'honneur de vous transmettre le message suivant adressé par le médiateur des Nations Unies aux gouvernements intéressés, au sujet de l'acceptation de la trêve :

- "1. J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'en réponse à la note du 7 juin dans laquelle j'exposais, en ma qualité de médiateur des Nations Unies, mes propositions tendant à la conclusion d'une trêve en Palestine, j'ai reçu aujourd'hui, 9 juin, de toutes les parties intéressées, notification de l'acceptation inconditionnelle de mes propositions. En conséquence le cessez-le-feu et la trêve entreront en vigueur vendredi 11 juin 1948 à 6 heures GMT.
- "2. Aujourd'hui 9 juin, à 20 heures GMT, au Caire, j'annoncerai publiquement que la trêve a été acceptée par les parties intéressées. Votre Gouvernement pourra faire simultanément cette même annonce à l'heure correspondante, mais en aucun cas avant 20 heures GMT.
- "3. Je saisis cette occasion pour exprimer à votre Gouvernement mes sentiments de profonde gratitude pour la remarquable coopération qui m'a été accordée dans cette tâche difficile, et j'apprécie vivement les motifs élevés qui ont amené votre Gouvernement à accepter les propositions de trêve."

Il m'est évidemment très agréable de constater que les efforts que j'ai déployés en vue d'aboutir à une trêve ont maintenant porté leur fruit. Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour veiller de manière équitable à ce que les termes de la trêve soient effectivement respectés, et je porterai immédiatement mon attention sur les aspects plus vastes de mon rôle de médiateur, et en tout premier lieu sur le moyen de ménager un règlement pacifique de la situation future de la Palestine.

(signé) Comte Bernadotte



TRYGVE LIE
Secrétaire général